

Toutefois le ministre responsable voudra peut-être prendre avis de la question, et si le député la lui pose à nouveau un autre jour, il pourrait y répondre.

L'EFFICACITÉ DES MÉTHODES D'ENQUÊTE POLICIÈRE—LES MESURES PRÉCONISÉES PAR LA COMMISSION ROYALE

[Traduction]

M. C. Terrence Murphy (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'environ trois semaines se sont écoulées depuis l'enlèvement de M. Cross et en raison des déclarations publiées par des agents chargés de l'exécution des lois au Canada et aux États-Unis, selon lesquelles les méthodes établies d'enquête policière ne peuvent venir à bout des tactiques révolutionnaires et terroristes actuelles, le gouvernement s'entend-il à réviser sa politique concernant les agences chargées de l'exécution des lois fédérales et peut-être même à donner suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur la sécurité relativement à la constitution d'une force spéciale de sécurité au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La prémisse de la question est très sérieuse. De la révision que propose le député, je peux dire seulement qu'on en a fait une en profondeur l'an dernier. La Chambre le sait, on a décidé de nommer un commissaire adjoint pour lui confier cette responsabilité spéciale et il a été choisi à l'extérieur du service. Nous croyons donc que cet arrangement comporte l'avantage de la recommandation de la Commission et reflète aussi la confiance générale que le pays a eue dans le passé pour le service.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA SÉCURITÉ ET L'INFILTRATION D'ÉLÉMENTS SUBVERSIFS DANS LES FORCES ARMÉES ET LE PERSONNEL CIVIL

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Étant donné que son collègue le ministre de l'Expansion économique régionale a déclaré il y a une semaine à la Chambre que les membres du FLQ se sont infiltrés dans tous les postes stratégiques dans la province de Québec, peut-il assurer la Chambre que les mesures de sécurité prises ces dernières années suffisent à empêcher une telle infiltration dans les forces armées ou au sein du personnel civil de son ministère?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): J'ai tout lieu de croire que les mesures de sécurité ont été efficaces à cet égard.

[Le très hon. M. Trudeau.]

LA CAPITALE NATIONALE

LA CRÉATION D'UN COMITÉ

M. Barry Mather (Surrey): J'ai une question à poser au ministre comptable à la Chambre du logement et de la Commission de la capitale nationale. Peut-il nous dire si l'on songe actuellement à créer un comité parlementaire chargé de s'occuper de toutes les questions ayant trait à la capitale nationale? Si oui, a-t-on l'intention de le faire au cours de la présente session?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): La question m'a déjà été posée, mais aucune décision n'a été prise. Pour l'instant, il existe un comité accessible à tous ceux qui s'intéressent aux affaires de la Commission de la capitale nationale. Ils pourront continuer de s'y adresser. D'autre part, en réponse à la question du député, je dirais en termes précis, non, pas encore.

* * *

LES CÉRÉALES

L'ORGE—L'EMBARGO SUR LES EXPORTATIONS

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. A-t-on mis l'embargo sur les exportations d'orge, et, dans l'affirmative, en quoi cette politique se justifie-t-elle actuellement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur, il n'y a aucun embargo. Si le député voulait me poser une question sur un marché précis, je me ferais un plaisir de m'informer pour lui.

L'hon. M. Dinsdale: Peut-être une question supplémentaire permettra-t-elle d'élucider ce point. La Commission du blé accepte-t-elle actuellement des commandes d'orge à l'exportation?

L'hon. M. Lang: Je dois m'abstenir de commenter ici une question relative aux aspects commerciaux d'une décision de la Commission du blé.

* * *

L'ÉNERGIE

LA SKAGIT—LES MOYENS D'OPPOSITION À L'ACCORD PASSÉ ENTRE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET LA SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE DE SEATTLE

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): J'ai une question pour le ministre des Pêches et des Forêts. Compte tenu de son discours du 10 octobre prononcé au cours de la conférence régionale de Burnaby et de la côte sud et selon lequel les légistes fédéraux avisaient aux moyens à prendre pour mettre opposition à l'accord passé en 1967 entre la Colombie-Britannique et la société d'éclairage de la ville de Seattle sur le débordement de la Skagit, j'aimerais savoir si on a trouvé un moyen de mettre obstacle à cet accord et, si oui, quelle suite y a été donnée?